



DIVORCE - PARTAGE ENTRE CONCUBINS

Dans la mesure du possible, nous vous remercions d'apporter pour le rendez-vous les pièces suivantes :

► **Etat-civil – Situation matrimoniale :**

- Copie de vos **pièces d'identités**.
- Questionnaire d'Etat-civil** dûment complété (au ci-après)
- Livret(s) de famille**.
- Copie de votre **contrat de mariage / PACS**, du changement de régime matrimonial le cas échéant.
- Copie de la **donation entre époux** s'il y a lieu.
- Votre **Relevé d'Identité Bancaire signé** (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
- Le cas échéant, justificatif du placement sous un **régime de protection** (tutelle, curatelle...).

► **La procédure de divorce - séparation :**

- Coordonnées de vos **avocats** respectifs.
- Si le divorce a déjà été prononcé, copie du **jugement de divorce**.
- En cas de divorce contentieux, copie de l'**ordonnance de non conciliation** (ONC).
- Le cas échéant, copie de la **dissolution du PACS**.

► **Votre patrimoine personnel :**

Il s'agit des biens acquis avant le mariage ou reçus par donation / succession.

- Pour les biens immobiliers : **titre de propriété si vous l'avez**.
- Justificatif de l'origine de propriété pour les sommes d'argent, les meubles...

► **Pour les créances éventuelles :**

Ces créances sont destinées à compenser les dépenses personnelles d'un époux financées par la communauté, des dépenses communes réglées par un seul des époux ou les dettes d'un des époux payées par l'autre.

- Justificatif de toute somme (facture, relevé de compte...) à prendre en compte.

► **Votre patrimoine commun :**

Il s'agit des biens acquis pendant le mariage.

► ***Etablissements bancaires :***

- Copie du **dernier relevé** de chaque compte personnel ou joint (Mme, Mr, Mme/Mr)

► ***Assurance-vie, épargne salariale, retraite complémentaire :***

- Copie du **dernier relevé** de chaque contrat d'adhésion souscrit.

- Copie du dernier relevé de chaque contrat d'adhésion souscrit.

► ***Pour chaque bien immobilier :***

- Copie du titre de propriété si vous les avez.

Pour rappel LCC.BN NOTAIRES est détentrices des actes des études de LOUE, COULANS-SUR-GEE, CONLIE, LE MANS (1 rue Héraclite) NOYEN-SUR- SARTHE BRULON, CHANTENAY-VILLEDIEU, PIRMIL, SAINT DENIS D'ORQUES et VALLON SUR GEE. Aussi si votre acte a été signé dans l'une de ces études, merci de nous le faire savoir.

Si les actes ont été signés dans une autre étude et que vous ne l'avez pas en votre possession nous pourrons en demander une copie.

- Si le bien est en copropriété : * Coordonnées du syndic,
* Et copie des 3 derniers PV de l'assemblée générale.

- Si le bien est loué la copie du bail.

- Si le bien est occupé par un seul des époux : estimation de la valeur locative.

► ***Pour les parts de société :***

- K-Bis de la société.

- Copie des statuts à jour.

- Attestation de la valeur actuelle des parts sociales établie par l'expert-comptable.

► ***Divers :***

- Pour chaque véhicule, copie de la carte grise et valeur argus.

- Copie des contrats en cours (chauffe-eau solaire, contrat d'affichage...).
- Copie des actes de donation faite aux enfants et déclarations de dons manuels.

➤ *Le passif :*

- Copie des factures dues par le communauté (impôts, taxes foncière et habitation, charges de copropriété...)
- Pour chaque prêt en cours :
 - * Copie du contrat,
 - * Tableau d'amortissement définitif,
 - * Et décompte des sommes restant dues.
- Justificatif de toute dette.

➤ *Un exemplaire de la lettre de mission signé qui sera remise par l'étude.*

QUESTIONNAIRE ETAT CIVIL

Nom :	Nom d'état civil :
Prénoms :	
Date de naissance	Lieu de naissance :
Profession :	Nationalité : <i>(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)</i>
Adresse :	
Code Postal : [][][][][] Ville :	
Téléphone domicile :travail : portable :	
E-mail :	
<input type="checkbox"/> Célibataire : <input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur <i>(Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)</i> <input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé	
<input type="checkbox"/> Marié(e) : Date du mariage : CommuneCode Postal : [][][][][] <input type="checkbox"/> Contrat de Mariage <i>(joindre une copie du contrat)</i> Régime adopté : Nom et résidence du Notaire :Date : <input type="checkbox"/> Changement de régime matrimonial <i>(joindre une copie du contrat)</i> Régime adopté : Nom et résidence du Notaire :Date :	
<input type="checkbox"/> Divorcé(e) de : <input type="checkbox"/> En instance de divorce de : <input type="checkbox"/> Séparé(e) de corps de : Nom :Prénoms : Jugement du Tribunal de (ville) :Date :	
<input type="checkbox"/> Veuf (ve) de : Nom :Prénoms :	

CONJOINT – PARTENAIRE – CO-INDIVISAIRE

Nom :	Nom d'état civil :
Prénoms :	
Date de naissance	Lieu de naissance :
Profession :	Nationalité : <i>(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)</i>
Adresse :	
Code Postal : [][][][][] Ville :	
Téléphone domicile : travail : portable :	
E-mail :	
<input type="checkbox"/> Célibataire : <input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur <i>(Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)</i> <input type="checkbox"/> avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé	
<input type="checkbox"/> Marié(e) : Date du mariage : Commune Code Postal : [][][][][] <input type="checkbox"/> Contrat de Mariage <i>(joindre une copie du contrat)</i> Régime adopté : Nom et résidence du Notaire : Date : <input type="checkbox"/> Changement de régime matrimonial <i>(joindre une copie du contrat)</i> Régime adopté : Nom et résidence du Notaire : Date :	
<input type="checkbox"/> Divorcé(e) de : <input type="checkbox"/> En instance de divorce de : <input type="checkbox"/> Séparé(e) de corps de : Nom : Prénoms : Jugement du Tribunal de (ville) : Date :	
<input type="checkbox"/> Veuf (ve) de : Nom : Prénoms :	

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : christophe.levy@notaires.fr ou ci@notaires.fr. Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

